



La Fouine



Pour ne pas faillir à la tradition, bien qu'une page entière de la lointaine Fouine ... de l' « an passé » vous ait déjà présenté ses vœux, nous nous permettons de renouveler tous nos souhaits de paix et de santé pour vous, tous les vôtres et ... pour notre Cercle.

Le mois prochain se tiendra l'**Assemblée générale** ordinaire de notre association. Vous savez l'importance de cette manifestation. Elle n'est pas qu'une formalité administrative. Elle est aussi et surtout l'occasion pour tous les adhérents de manifester leur sympathie et leur soutien à ceux qui tentent de faire vivre et de développer ce Cercle qui fête ses 25 ans !

Le meilleur moyen est d'être présent : vous trouverez dans les pages qui suivent une convocation. Ceux qui viennent connaîtront la joie propre aux retrouvailles : certes nous aurons tous un an de plus, mais aussi beaucoup de « choses » à nous dire, à nous raconter, à nous montrer. Vous aurez l'occasion de faire des propositions, des remarques, voire des critiques. C'est un moment de partage qui a toujours été agréable. N'y manquez pas, même si cela coûte ... un peu.

Mais si cela est impossible (mais uniquement dans ce cas !) alors il reste le « pouvoir » qu'on appelle aussi la procuration. Signez et c'est tout : faites parvenir ce qui reste tout de même votre participation, qui ne remplacera pas votre présence certes, mais qui prouvera que vous tenez toujours à ce que le Cercle vive et se développe...

Donc rendez-vous est pris pour le **25 février**. Nous comptons sur vous.

UN PATRIMOINE À PROTÉGER

Nous savons tous le respect qui est dû à ces vénérables feuilles qui nous apportent tant d'informations sur nos ancêtres.

Il en est de même pour ces vieux monuments que certains passent leur vie à entretenir ou à restaurer.

Il est un autre trésor qui risque de se dégrader si nous n'y prenons garde. Je veux parler de notre langue. Certains, par facilité, se permettent de contribuer, sans le vouloir, à sa dégradation.

A partir de ce jour, chaque numéro de notre Fouine, consacra une page à la défense de notre langue. Sous une forme simple que nous souhaitons efficace nous vous proposerons un petit tableau

« **de ce qui se dit et de ce qui ne se dit pas** ».

A vous, tout d'abord, de suivre ces recommandations et ensuite de les faire connaître...

Et nous commençons :

1. Évitions la confusion fréquente entre :

Se rappeler et se souvenir

On se rappelle quelque chose

On se souvient **de** quelque chose

On dit

- Se rappeler son passé
- Se souvenir de son passé

- Je me le rappelle, je me rappelle ceci ou cela
- Je m'en souviens, je me souviens de ceci ou cela

A suivre...



**CERCLE DE GÉNÉALOGIE
DE
ROQUEBRUNE ET DU MENTONNAIS**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

SAMEDI 25 FÉVRIER 2012, 14h

**Centre Culture et Loisirs Avenue de la Plage
Roquebrune-Cap-Martin**

CONVOCAION

La présidente et le comité directeur du Cercle vous invitent à venir participer aux travaux de l'Assemblée générale ordinaire du CGRM.

Votre présence est très importante : elle encourage les dirigeants, certes, mais elle est en même temps la preuve de la vitalité de notre association. De plus, en apportant de nouvelles propositions vous permettrez au Cercle de poursuivre son évolution. Certes tout le monde ne peut venir :reste alors la procuration que nous vous demandons de nous envoyer (poste ou courriel).

Nous comptons sur vous.

Ordre du jour

- **Emargement, dépôt des pouvoirs**
- **Propos de la présidente**
- **Compte rendu des activités 2011.État du cercle**
- **Rapport financier. Vote du quitus**
- **Prévisions 2012**
- **Élections en vue de renouveler et de compléter le Conseil d'administration.***
- **Questions diverses**

Puis pour respecter la coutume nous nous réunirons pour prendre ensemble le verre de l'amitié.

La Présidente



** Toute nouvelle candidature devra être formulée par écrit et déposée au moins dix jours avant la tenue de l'assemblée générale auprès de la présidente*

ÉTRENNES & NOUVEL AN...

Les Romains seraient les inventeurs de cet usage. D'après **Symmachus**, auteur ancien, c'est le roi **Tatius Sabinus** qui le premier reçut la Verbeine sacrée (la verveine) pour le bon augure de la nouvelle année.



Plus tard on en vint à faire des présents de figues, de dattes et de miel comme pour « souhaiter aux amis qu'il n'arrivât rien que d'agréable et de doux pendant le reste de l'année ». Avec ces cadeaux les Romains avaient pris l'habitude de se souhaiter toute sorte de bonheur pour l'année qui s'ouvrait.

Ces gestes devinrent coutumes et s'imposèrent tant dans l'état que dans la religion : des lois firent de ce jour un jour de fête dédiée tout particulièrement à **Janus**, le fameux dieu à double visage (l'un regardant l'année passée l'autre la prochaine).



Le dieu Janus

Coutume bien établie, puisqu'il semble qu'en France quand l'année commençait encore à Pâques, on continuait à donner des étrennes le premier janvier.

Précisons pour obscurcir encore le tableau que sous les Mérovingiens, l'année commençait souvent le 1er mars, que Charlemagne la fit débiter à Noël, et que sous les Capétiens l'année débutait à Pâques.

C'est le roi Charles IX qui en 1564 (Edit de Roussillon) rendit obligatoire la date du 1er janvier comme origine de l'année...



1612 : 30 janvier



Ce jour là, à Menton, est célébrée l'union de **Jean Jérôme MONLEON**, fils de Jérôme et de **Madeleine BOTTIN** fille d'Honoré. Les mariés sont jeunes, Jean Jérôme, né à Menton le 4 novembre 1593 n'a que 19 ans. Quant à Madeleine elle est à peine une quinzaine d'année ! Pourtant leur premier enfant naîtra dès 1613. Sept autres enfants suivront et permettront à la famille de tisser des liens avec tous les noms "qui comptent" alors à Menton : c'est ainsi que les

descendants de Jean Jérôme et Madeleine épouseront des **PRETTI, LAURENTI, BOSANO, CHIERICO** et **FARALDO** !

C'est que nous avons bien à faire à une famille de notables. **Honoré BOTTIN** est en fait Baron de Sainte-Agnès et il exerce les fonctions de Fermier Général de l'Octroi de Nice. Les **MONLEON** pour leur part, si leur origine est à rechercher en Italie, se sont d'abord installés à Monaco avant d'arriver à Menton. Ils exerceront tour à tour les fonctions de syndics, maires, capitaines, et gouverneurs de Menton et Monaco.



C'est à la moitié du 17ème siècle que notre Jean Jérôme, alors capitaine de Menton, s'illustra en jouant un rôle crucial dans l'action militaire menée par Honoré II de Grimaldi qui cherchait alors à se libérer du joug espagnol. Cette action leur vaudra d'obtenir des lettres de noblesse et de naturalisation de Louis XIII, alors roi de France.

Pour célébrer la signature de Traité de Péronne (14 septembre 1641), qui remet Monaco dans la mouvance française et attribue à Honoré II les fiefs des Baux et de Saint-Rémy, Jean Jérôme fera don d'un retable au monastère de l'Annonciade.

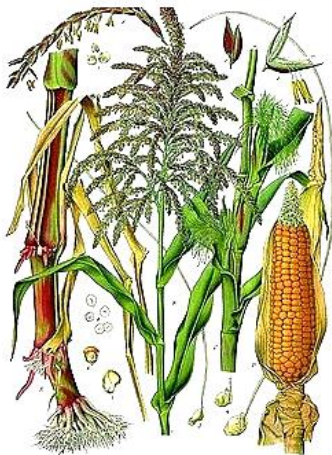
Jean Jérôme MONLEON mourra le 10 février 1661 à Menton.

UNE PLANTE PEU ORDINAIRE : LE MAÏS

Pour le peuple des Amériques il a une importance au moins égale à celle du blé pour les peuples d'Europe ou à celle du riz chez ceux d'Asie.

Cette plante qu'on a parfois appelé « **le blé d'Espagne** » a pris une telle place dans la nourriture des Amérindiens, qu'il ne faut pas s'étonner de son importance dans leur mythologie. « *Le maïs rayonne d'une manière significative dans tous les mythes d'origine chez les peuples américains : que l'on parle des Aztèques ou des Mayas, des Indiens Pueblos du sud-ouest des Etats-Unis et jusqu'au cœur des mythes tribaux des origines à l'est du Canada* ».

Sa culture commença dans les Andes de l'Amérique du sud, il y a sans doute cinq ou huit mille ans. Sa culture progressa lentement vers le nord : il y a 3 500 ans vers le Mexique du Sud, puis le nord de l'Amérique du Nord il a 2 000 ans.



Les Aztèques attribuaient à cette plante des vertus particulières dans le domaine de la force, de la vie et de la fertilité.



Récolte du maïs chez les Aztèques

Les Mayas utilisaient les diverses périodes du développement de la plante pour dresser le calendrier et proposer ainsi le découpage de l'année.

L'importance du maïs se voit dans le fameux épisode où le serpent Quetzacoatl échoue dans sa tentative de créer l'Homme et ne réussit qu'en mêlant du maïs à son propre sang. Le maïs est bien générateur de vie.

Les histoires sont nombreuses dans la mythologie des Indiens d'Amérique qui prouvent la place primordiale qu'a prise cette plante.

Chez nous elle prend le nom de **Turc** à Nice, Peille et Castillon, devient **gramorou** à Menton et curieusement **meja** à la Brigue, **meya** à Tende et **meilla** à Saorge. Pour nos voisins Italiens il est **granoturco**.

LE LIVRET DE FAMILLE

Voilà un petit document bien précieux que tout généalogiste serait heureux de retrouver caché au fond d'un tiroir de la grand'mère.

Ce n'est pas une bien vieille institution puisque ce document ne date que de **1877**.

C'est Jules Simon, alors Président du Conseil qui le créa disant que « *les livrets de famille constitueront en quelque sorte un troisième dépôt des actes d'état civil confié à la garde des intéressés et seront une source de renseignements précieux pour le cas où les registres viendraient à être détruits.* »

En 1884 une loi oblige les mairies à prendre sur leur budget la délivrance de ce document aux nouveaux mariés.



Décret n° 74-449 du 15 mai 1974 relatif au livret de famille

Art. 1^{er}. — Lors de la célébration du mariage, l'officier de l'état civil établit un livret de famille qu'il remet aux époux.

Ce livret de famille comporte l'extrait de l'acte de mariage des époux.

Art. 2. — Un livret de famille est remis à la mère d'un enfant naturel, sur sa demande, lorsque la filiation maternelle est établie.

Il y a encore 8 articles que nous pourrons étudier.

Mais sachez que ce simple document se transforme sans arrêt. Tout récemment il a été décidé que le nouveau livret devra différencier les deux parties de nom des parents ou des enfants ayant un double nom. Il donne aussi la possibilité à chacun des époux de bénéficier, s'il le désire de l'usage du nom du conjoint, soit en l'ajoutant soit en le substituant à son propre nom.

Certes on peut faire plus simple mais c'est la loi...

Bon anniversaire à



Faraut Martine 05
Cairaschi René 10
Tripon Renée 12
Simon Jenny 14
Imbert Robert 19
Berton Mathias 24



APPEL TRADITIONNEL : Votre cotisation 2012, toujours au même niveau (25 €). Je vous propose un double plaisir : venez donc la payer en assistant à l'Assemblée générale du 25 février prochain.

Le Cercle va éditer le **dictionnaire « Français/Castillonnais »**. Bel ouvrage doublement utile :

1° Il vous dévoile ce parler particulier qui comme beaucoup et en train de disparaître

2° Il vous permet de participer à sa sauvegarde.

Vous savez ce qu'il vous reste à faire

La **collection complète des nombreux exemplaires de la Fouine** va elle aussi être éditée en volumes reliés. Mais compte tenu de l'importance de la tâche (nous avons dépassé les 250 numéros) il faudra attendre un peu. En effet si les premiers numéros (de 1990 !!!) ne comportaient que deux ou quatre pages, depuis quelques années c'est huit pages (et parfois plus) qu'il faut compter. Ces « Fouine » seront éditées en format A4, même pour les numéros parus en 1/2 A4.

Pour vous montrer la vitalité de notre Cercle nous vous indiquons que depuis le début de ce nouvel exercice 2011/2012 le bureau de l'Association s'est réuni

le 9 novembre 2011, le 6 décembre 2011 et le 5 janvier 2012

Toujours dans la même ambiance de travail et d'amitié et toujours presque au complet. Qui dit mieux ?

La Fouine est la lettre d'information des adhérents du CGRM. Elle est gratuite et réservée aux adhérents.

Directeur de publication : Maryse Lacoste. Rédaction : CGRM – BP 4 – 06190 Roquebrune-Cap-Martin.

Permanences : deuxième et dernier samedis du mois à partir de 14 heures

Salle des réunions – Sous-sol de la mairie de Roquebrune.

Renseignements : Maryse Lacoste - 04.93.57.01.87 - Email : cgrm06@wanadoo.fr

Site Internet : <http://cgrm06.monsite.wanadoo.fr> - Forum : <http://fr.groups.yahoo.com/group/geneamentonnais>

CERCLE DE GÉNÉALOGIE DE ROQUEBRUNE & DU MENTONNAIS

PROCURATION

Je, soussigné(e).....

donne procuration à M. Mme..... afin qu'il (elle) me représente et

agisse en mon nom lors de l'Assemblée générale ordinaire du

Cercle de généalogie de Roquebrune et du Mentonnais

qui se tiendra le

Samedi 25 Février 2012 à 14h

*au Centre Culture et Loisir « Charles Imbert »
à Roquebrune-Cap-Martin
Avenue de la Plage*

Faire précéder la signature de la mention « Bon pour pouvoir »

A

Remettre cette procuration signée soit à la personne désignée, soit, en l'absence de nom, l'envoyer au CGRM, BP 4 06190 RCM